



Natura 2000

Vallée du Loir



Lettre d'information



Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDE



Sommaire

1	Édito
2-3	Évaluation du DOCOB
4-7	Carte d'identité du site Natura 2000 Vallée du Loir
8	Évaluation d'incidences Natura 2000
9-11	Bilan de la contractualisation 2023-2024
12-13	Bilan de la sensibilisation et communication



Édito

Le PETR Pays Vallée du Loir, pleinement entré dans l'animation du site fin 2021, a porté une biennale 2023-2024 riche avec l'évolution territoriale de gestion Natura 2000.

En effet, avec la loi du 21 février 2022, la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres a été confiée par l'État au Conseil régional au 1er janvier 2023. D'une part, l'État conserve une compétence sur tous les éléments liés à la définition des périmètres des sites, sur l'instruction des évaluations d'incidences Natura 2000 et sur le lien avec la Commission européenne. D'autre part, l'implication de la Région des Pays de la Loire, « chef de file » en matière de biodiversité, évolue dans la politique Natura 2000 avec une articulation progressive dans l'animation du réseau, entre l'État et la Région, et qui a fait l'objet d'un travail important avec une grande implication de tous les acteurs.

Cette lettre rappelle les éléments clés du site et retrace le bilan de la connaissance scientifique, la contractualisation, la vie de réseau, la sensibilisation et la formation en Vallée du Loir. La valorisation et l'animation du territoire sont au cœur de nos missions, en coanimation étroite avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir. Découvrez, vous aussi, tous ces sujets en poursuivant la lecture !

Béatrice LATOUCHE
Présidente du Comité de pilotage
Natura 2000 Vallée du Loir





Évaluation du DOCOB

En 16 ans d'animation en Vallée du Loir, l'évaluation s'imposait pour ce DOCOB validé lors du COPIL de novembre 2008. Cette mission, programmée depuis deux ans, a été réalisée pour partie en 2024 et se poursuivra en 2025.

Sur l'application des dispositions prévues par la Directive « Habitats, Faune, Flore », la démarche Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation qui impose de réaliser un bilan-évaluation en 4 étapes :

- l'évaluation de la conformité du Document d'objectifs (DOCOB) vis-à-vis des nouvelles normes et l'identification des parties manquantes ou à améliorer;
- l'évaluation de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre des programmes d'animation afin d'obtenir la mesure du chemin parcouru;
- la description des évolutions écologiques du site et les nouvelles connaissances scientifiques acquises;
- les modifications du DOCOB pouvant être proposées, au regard du bilan des actions et de l'évolution éventuelle des enjeux.

Éléments clés à retenir :

1. Évaluation du DOCOB au travers de deux analyses :

- une première visant l'évaluation du contenu du DOCOB : la moitié du document est à jour, l'autre sera à réactualiser;
- une seconde visant la perception du dispositif Natura 2000 sur le site : partiellement réalisée, l'analyse montre néanmoins une bonne appropriation du dispositif Natura 2000 par des acteurs déjà sensibilisés mais une perception de la démarche parfois négative par une autre partie.

2. Évaluation technique de la mise en œuvre des actions pour estimer l'efficacité de la gestion du site et financière des programmes d'animation :

Le volume de cette animation entre 2009 et 2024 est passée d'environ 125 jours de travail à plus de 200 jours effectifs. Cette évolution du temps réel d'animation est croissante et marque une importance dans la vie socio-économique du territoire avec l'ensemble des acteurs qui travaillent de près ou de loin sur ce périmètre. Les 3 qui ressortent le plus sont :

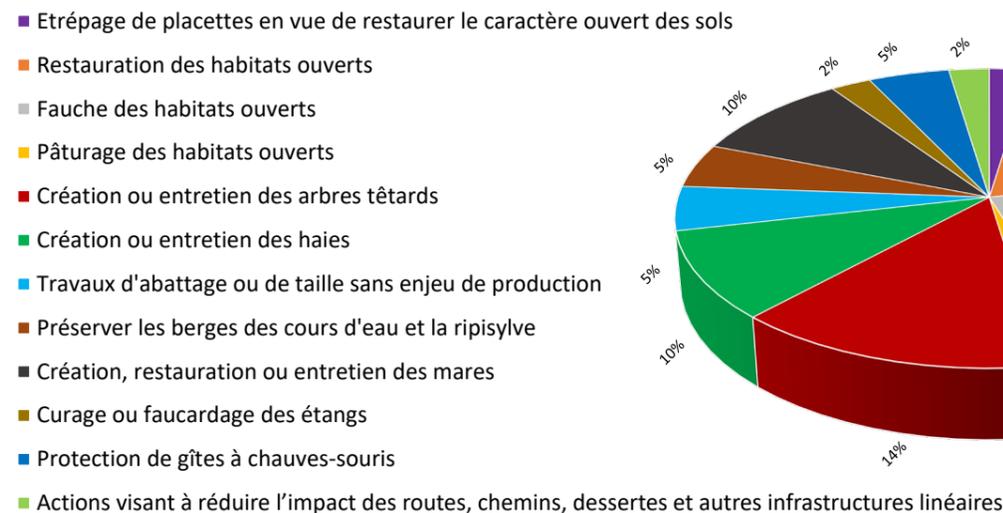
- la contractualisation agricole avec une moyenne sur ces 15 dernières années de plus de 20,5% du temps de travail
- la contractualisation non agricole pour 15,5%
- l'amélioration de la connaissance scientifique pour près de 20%.



Contrats Natura 2000

De 2009 à 2024, ce sont 20 porteurs de projets privés et publics qui ont été accompagnés pour 18 contrats aboutis. Sur les 670 000 € budgétés pour l'ensemble de ces contrats, la réalisation effective s'élève à près de 65% de cette enveloppe financière.

Les actions, mises en œuvre pour la restauration et le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, reposent sur les mesures du DOCOB, dont on notera celles les plus



La période de contractualisation actuelle se terminera au 1er trimestre 2025 avant de repartir sur de nouveaux dépôts de projets via le portail des aides de la Région.



Mesures agro-environnementales et climatiques

La contractualisation agricole représente un très grand volet de l'animation Natura du site. Son bilan 2009-2024 sera programmé à partir de 2025.



10 Chartes signées portant sur ces habitats naturels en majorité :

- **55% prairie de fauche**
- **20% mégaphorbiaies**
- **15% bas-marais alcalin**
- **10% landes atlantiques**

3. Évaluation scientifique

La finalité de la création d'un site Natura 2000 étant le bon état des espèces et habitats d'intérêt communautaire qui le composent, il nous faut donc savoir dans quel état chacun d'eux se trouve à ce jour et quelle serait la tendance d'évolution à long terme. Cette évaluation, avec la mise à jour de la base de données et de la cartographie actuelles du site, sera adossée à la révision de la cartographie d'habitats naturels.

Ce vaste travail d'évaluation constitue le rapportage de ce qu'on aura obtenu depuis la mise à jour de l'animation du site et permettra de projeter chaque acteur du territoire dans une stratégie d'actions pour atteindre le bon état écologique des espèces et habitats du site.



Carte d'identité du site Natura 2000 Vallée du Loir

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, Natura 2000 vise un état favorable des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire, privilégiant une gestion équilibrée et durable des espaces coordonnée aux préoccupations économiques et sociales locales.

En Vallée du Loir, Natura 2000 c'est :



4237 hectares



14 communes

60 km de cours d'eau cumulés

60% de la surface du site en milieu agricole



21 habitats d'intérêt communautaire dont **4** prioritaires : tourbières, marais, forêts alluviales et landes humides



47 espèces faunistiques et **1** espèce floristique d'intérêt communautaire

- Coléoptères saproxyliques
- Lépidoptères
- Odonates
- Mammifères
- Amphibiens
- Reptiles
- Flore



DOCOB validé en novembre 2008, site animé depuis 2009

1 COPIIL composé de **56 membres** répartis en **4 collèges** (collectivités territoriales, propriétaires et usagers, associations de protection de la nature, services de l'État et établissements publics).



4 habitats prioritaires d'intérêt communautaire

Forêts alluviales
(code Natura 2000 : 91E0 ;
9,36 hectares)



Ce complexe d'habitats occupe le lit majeur des cours d'eau en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine ou en bordure de sources ou de suintements. Il s'agit d'un type d'habitat résiduel jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt patrimonial est donc élevé.

Tourbières hautes actives
(code Natura 2000 : 7110 ;
0,31 hectare)



Cet habitat est très généralement en mosaïque avec d'autres types d'habitats tourbeux. Il possède une très grande valeur patrimoniale et constitue une véritable relique de l'époque glaciaire.

Landes humides
(code Natura 2000 : 4020 ;
1 hectare)



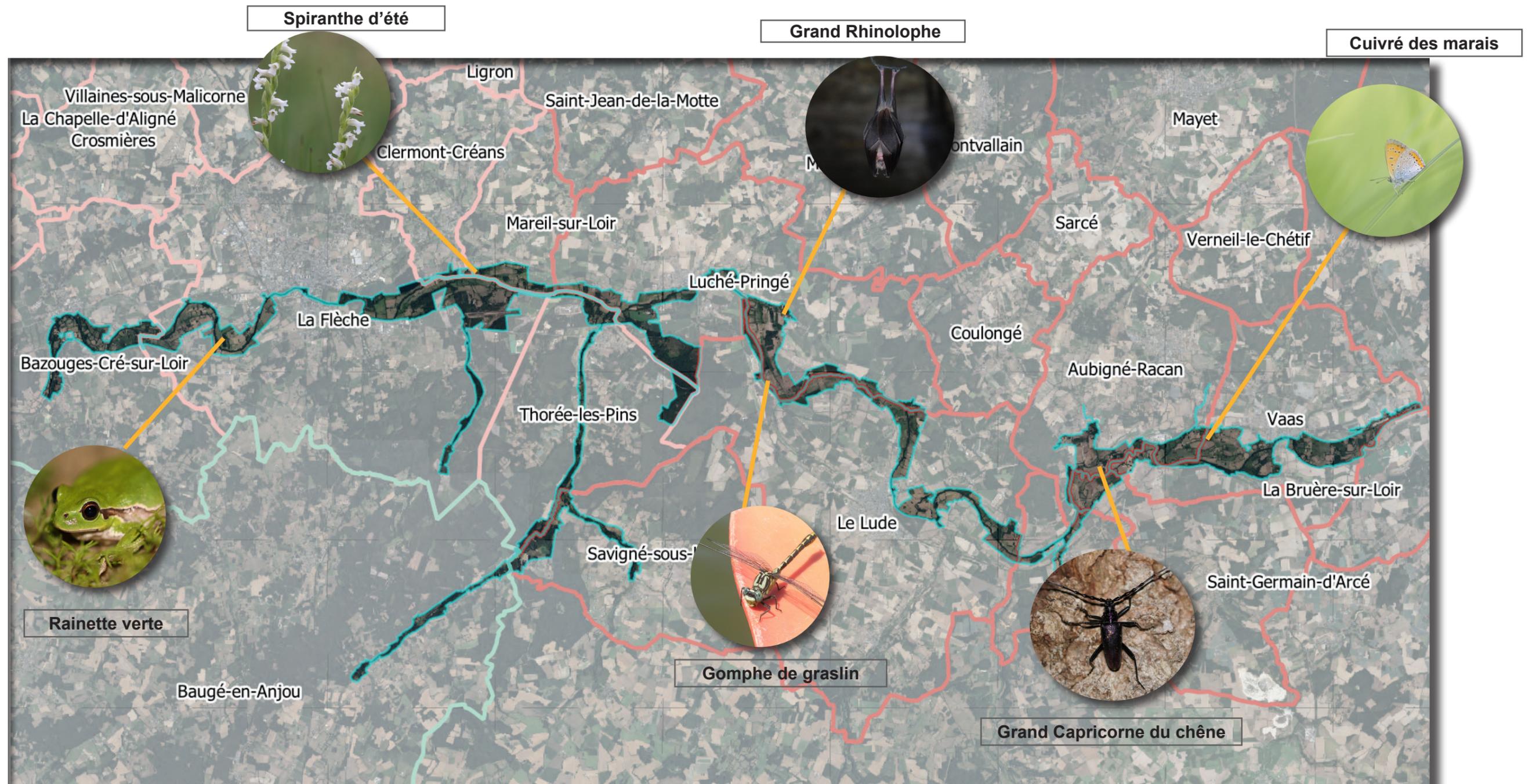
Ces landes hygrophiles se caractérisent par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles, définissant leur caractère humide, et de la Bruyère ciliée définissant leur caractère océanique tempéré. C'est un habitat peu commun à l'échelle tant de la France que de l'Europe. Ces landes abrite des communautés animales et végétales souvent rares et menacées.

Marais calcaires
(code Natura 2000 : 7210 ;
0,97 hectare)

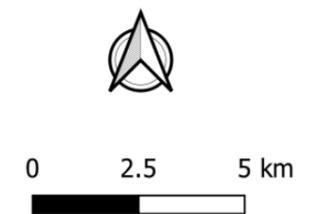


Ces marais sont caractérisés par la présence, et le plus souvent par la dominance, du Marisque (*Cladium mariscus*), se développant sur des substrats organiques tourbeux. La faible surface sur le site de cet habitat s'explique par des stations isolées en vallée du Gué Cartrain.

Quelques espèces emblématiques du site Vallée du Loir



-  Périmètre Natura 2000 Vallée du Loir
-  Communautés de communes
-  Pays Fléchois
-  Sud Sarthe
-  Baugeois Vallée





Évaluation d'incidences Natura 2000

Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages et vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces du site Natura 2000.

À retenir :

- Les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ne sont pas soumis à l'évaluation d'incidences
- C'est au porteur de projet de rédiger le dossier qui peut s'appuyer sur les guides méthodologiques ainsi que sur l'animateur Natura 2000 pour réaliser son évaluation d'incidences
- Le dossier d'évaluation d'incidences est proportionnel à la nature du projet
- Même éphémère, un projet ou une manifestation peut porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces.

OBJECTIF :
Eviter la détérioration des habitats et les perturbations susceptibles d'avoir un effet significatif sur les espèces de la Directive Habitat inscrites au DOCOB du site.



1ère liste nationale 36 items soumis au régime d'évaluation des incidences D'après le Décret n° 2011-966 du 16/08/2011	
1ère liste locale 14 et 20 items soumis au régime d'évaluation des incidences D'après les Arrêtés préfectoraux de Sarthe 2016-0572 du 07/11/2016 et de Maine-et-Loire 2011-293 du 25/07/2011	2ème liste locale 11 et 16 items soumis au régime d'évaluation des incidences D'après les Arrêtés préfectoraux de Sarthe 2016-0573 du 07/11/2016 et de Maine-et-Loire 2014030-002 du 30/01/2014

→ L'animateur du site Natura 2000 accompagne le porteur de projet dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.
→ La Direction départementale des territoires assure l'instruction des évaluations d'incidences au titre de Natura 2000 et rend un avis sur la faisabilité du projet vis-à-vis des enjeux du site Natura 2000.



Bilan de la contractualisation 2023-2024

Grâce au dispositif Natura 2000, les acteurs du territoire bénéficient chaque année d'actions permettant de mieux concilier activités humaines et conservation de la biodiversité.

Mesures agro-environnementales 2023-2024 : renouvellement complet

L'élaboration du Projet agro-environnemental et climatique a été bâtie pour la période 2023-2027 sur la base :

- du passage du périmètre Natura 2000 au territoire élargi « Bassin du Loir » ayant permis de toucher plus d'agriculteurs et d'augmenter significativement le nombre d'engagements surfaciques concernant les prairies mésophiles et les prairies humides
- des mesures de différents niveaux
- de l'abandon des mesures systèmes, peu sollicitées et moins adaptées à un territoire local comme celui du Bassin du Loir.

La variété des habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces impose une prise en compte globale des enjeux du site Natura 2000. Ainsi, les objectifs généraux, comme la préservation de la biodiversité et le maintien du bocage ont été repris, et en découle des objectifs opérationnels :

- promouvoir une gestion extensive des prairies et zones humides
- maintenir (voire augmenter) les surfaces en herbe dans la vallée
- maintenir les éléments bocagers.

Les mesures ouvertes sur ce territoire sont dites « localisées ». Une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

L'animation collective a été menée en :

- **2023** : deux réunions d'information ont été proposées aux agriculteurs du site sur le projet de PAEC, à la Flèche le 16 mars et à Vaas le 20 mars 2023
- **2024** : une réunion d'information a été proposée aux agriculteurs du site sur la partie Maine-et-Loire du projet de PAEC, à Vaulandry (Baugé-en-Anjou) le 15 avril 2024.

L'accompagnement individuel réalisé sur la biennale a abouti à la rencontre de 34 agriculteurs en 2023 et 13 agriculteurs en 2024, dont 40 d'entre eux ont contracté des MAEC. Nouveauté 2024, 4 de ces derniers sont des agriculteurs installés sur la partie Maine-et-Loire du PAEC, un territoire jusqu'ici peu abordé par l'animation MAEC.

Il s'agit pour l'année 2023 du plus grand nombre d'accompagnements réalisés lors d'une campagne de MAEC en Vallée du Loir, un record qui s'explique par les prolongations d'un an des précédentes mesures de 2020 à 2022 ayant abouti à une quasi-totalité des agriculteurs en fin d'engagement en 2023.

Ces engagements se sont concrétisés par la rédaction de diagnostics d'exploitation et plans de gestion déposés au 15 septembre de chaque année. Ces documents, rédigés par le CPIE, associent l'agriculteur bénéficiaire de la MAEC dans leur réalisation pour favoriser son appropriation des enjeux du territoire et des pratiques à mettre en œuvre.



Des contrats pour agir en faveur de la biodiversité 2023-2024

Les contrats Natura 2000 sont des outils financiers dont peuvent bénéficier les collectivités, associations, structures privées ou encore des personnes qui voudraient s'impliquer en faveur de la biodiversité. Leur projet, inclus dans le site Natura 2000, contribue à la préservation d'espèces ou de milieux ciblés dans les objectifs du Document d'objectifs du site.

Ce sont la mise en œuvre et le suivi de 5 contrats qui ont été accompagnés en 2023-2024, bénéficiant au bocage, milieux humides et landes du site :

→ 2 propriétaires privés :

- à Bazouges-Cré-sur-loir : Haies bocagères, ~ 1,225 ha, 500 m haies
- à Vaulandry : Prairie humide, 0,33 ha

→ 1 association, le CEN Pays de la Loire :

- à La Flèche : Prairie humide, 1,53 ha
- à Savigné-sous-le-Lude : bas-marais neutro alcalins, 2,62 ha

→ 1 collectivité, Ville de La Flèche, mosaïque d'habitats ouverts secs et humides à l'aérodrome, ~30 ha.



Bilan de la sensibilisation et communication

Concours agricole « Agroforesterie »

Le site Natura 2000 de la Vallée du Loir a réalisé son 3^{ème} opus du Concours général agricole Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie le 26/09/2024. Au cœur de ce concours : la valorisation du travail des agriculteurs, leurs pratiques visant l'équilibre agro-écologique, la place du bocage et plus particulièrement de l'arbre dans le système d'une exploitation.

Résultat :

- Prix du jury – Lauréat Vallée du Loir : ferme O fil de l'eau de Damien Ledru
- Prix « Maintien du bocage » : ferme de Stanislas Davoine
- Prix « Accueil de la faune » : ferme de Stéphanie Leviau
- Prix « Diversité d'essences » : ferme de Pascal Panvert

Suite à cette étape locale, la ferme O fil de l'eau de Damien Ledru représentera la Vallée du Loir au Concours national lors du Salon de l'agriculture 2025.



10 ans de partenariat avec le CFA de la Germinière

Natura 2000 Vallée du Loir met un point d'honneur à faire perdurer son partenariat avec le CFA de la Germinière à Rouillon depuis plus de 10 ans. Carrefour entre formation et gestion, le chantier annuel avec les Bac Pro « Aménagements paysagers » permet aux apprentis de se forger une culture sur la protection et la gestion des milieux naturels. En 2023 et 2024, ce sont les communes d'Aubigné-Racan et Luché-Pringé qui ont été candidates pour accueillir le chantier, avec l'appui du Syndicat Mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne.

Chiffres clés depuis 2013 :

- **14** chantiers organisés
- **6** communes couvertes
- **205** élèves formés
- **11** partenaires mobilisés



Exposition « Natura 2000 et Biodiversité en Vallée du Loir »

Une exposition, dédiée au site Natura 2000 Vallée du Loir, a été créée fin 2022 avec le concours de Olivier Loir, illustrateur naturaliste, et Justine Côme, graphiste, Atelier Ju.

Composée de 3 grands panneaux recto-verso, elle présente les beaux paysages de la Vallée du Loir et sa biodiversité.

Souhaitée itinérante, elle est proposée sous convention de prêt aux communes qui le souhaitent, lors de différentes manifestations sur le territoire.



Vie du réseau

Natura 2000 en Pays de la Loire propose aussi de réunir le réseau sur différents temps forts afin de dresser un état des lieux, partager les informations générales et nourrir les échanges entre sites à l'échelle régionale. Sur cette biennale, la Vallée du Loir a accueilli :

Le 1er juin 2023, la journée des animatrices et animateurs Natura 2000 régionaux.



Le 28 juin 2024, la journée des élu.e.s Natura 2000 régionaux.





Le site Natura 2000

« Vallée du Loir de Vaas à Bazouges »

N'hésitez pas à contacter l'animateur si vous souhaitez consulter les rapports d'études et d'activités plus détaillés, transmettre une information, bénéficier d'un accompagnement ou encore engager une action.

Contactez le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
La Bruère - 72200 La Flèche
02 43 45 83 38
naturavl@cpie72.fr



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR